

Ministère du Travail, du Plein emploi et de l'Insertion
Ministère de la Santé et de la Prévention
Ministère des Solidarités et des familles

INTITULE DU POSTE
ORTHOPHONISTE (F/H)

Référence RIME Répertoire Interministériel des Métiers de l'Etat

Domaine fonctionnel : Santé - rééducation

Métier ou emploi-type : Orthophoniste

FICHE DESCRIPTIVE D'EMPLOI

Fiche N° <i>(ne pas renseigner)</i>	Catégorie : Encadrement supérieur <input type="checkbox"/> A <input checked="" type="checkbox"/> B <input type="checkbox"/> C <input type="checkbox"/>
Cotation, s'il y a lieu :	Corps et grade : Orthophoniste Poste vacant : X Susceptible d'être vacant <input type="checkbox"/> Poste de remplacement : <input type="checkbox"/>
Date de mise à jour : (juillet 2025)	Date de prise de poste souhaitée : 1 ^{er} septembre 2025 Quotité de travail : à déterminer lors de l'entretien

LOCALISATION ADMINISTRATIVE ET GEOGRAPHIQUE

Direction : Institut National de Jeunes Sourds de Paris

Autres : INSTITUT NATIONAL DE JEUNES SOURDS DE PARIS 254 rue Saint-Jacques PARIS 75005

DESCRIPTION DU BUREAU OU DE LA STRUCTURE

Missions de la structure : Conformément à ses statuts et ses missions tels que définis par les articles 1er et 2 du décret du 26 avril 1974 modifié et dans le cadre des dispositions du code de l'action sociale et des familles, l'INJS de Paris, établissement public national administratif sous tutelle du ministère chargé des personnes handicapées accueille et accompagne, dans la limite de ses capacités d'accueil (hébergement et accompagnement) et sur décision d'orientation de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) prévue à l'article L. 146-9 du code de l'action sociale et des familles, des enfants ou adolescents qui présentent une déficience auditive.

L'INJS accueille et accompagne ces jeunes conformément à leur plan personnalisé de compensation, comprenant le projet personnalisé de scolarisation et prenant en compte le recours à des moyens spécifiques pour le suivi médical, la compensation du handicap, l'acquisition de connaissances scolaires et d'une formation professionnelle, afin de réaliser leur intégration familiale, sociale et professionnelle.

Il offre un enseignement adapté et met en œuvre un accompagnement médico-social auprès de 250 jeunes sourds de 3 à 20 ans. 1^{ère} institution publique au monde pour les personnes sourdes, créée en 1791, l'INJS est dépositaire d'une riche histoire liée à l'importance de ce qui s'y est déroulé pour l'éducation des sourds et la considération envers l'Abbé de l'Épée.

Ses missions sont décrites dans le décret du 26 avril 1974, relatif à l'organisation et au régime administratif et financier des instituts nationaux de jeunes sourds et de jeunes aveugles :

- Contribuer au dépistage, à la prothèse ou à l'appareillage, à l'action médico-éducative précoce et postscolaire, à l'information des familles et à l'orientation de leurs enfants
- Assurer un enseignement, une formation professionnelle, une préparation à la vie sociale avec les moyens adaptés à leur handicap

- Participer à la recherche.

Missions du service : Le service ORL a pour missions d'élaborer un diagnostic, prévenir, évaluer et prendre en charge des personnes susceptibles de présenter des troubles de la communication, du langage dans toutes ses dimensions, et des autres activités cognitives, et des fonctions oro-myo-faciales. De dispenser l'apprentissage d'autres formes de communication non verbale.

Effectif du service (répartition par catégorie) : 1 médecin à temps incomplet responsable du service ORL, 11 orthophonistes à temps incomplet.

DESCRIPTION DU POSTE

Encadrement : Oui (encadrement de stagiaires) Non X

Nombre de personnes à encadrer (répartition par catégorie) : Aucun

Activités principales : L'orthophoniste est un professionnel paramédical qui intervient dans le processus de rééducation au sein d'une équipe pluridisciplinaire. Il réalise des activités de rééducation pour des personnes présentant des troubles de la communication : de la voix, de l'articulation, de la parole, des troubles associés à la compréhension du langage oral et écrit et à son expression. Il propose ces activités sous l'autorité fonctionnelle du médecin.

Activités, missions :

- réalise des bilans permettant l'évaluation de l'élève suivi
- Propose un programme personnalisé d'actions au médecin
- Rédige les bilans orthophoniques
- Propose et réalise des actes d'orthophonie en partenariat avec l'équipe pluridisciplinaire
- participe activement aux réunions internes, bilans, synthèses
- Transmet les outils aux intervenants éducatifs
- participe aux réunions collectives et met en œuvre les décisions prises concernant son champ d'intervention

Partenaires institutionnels : service médico-psychologique, autres services médicaux (service de médecine générale-infirmier, services pédagogiques, plus occasionnellement services social et éducatifs.

Spécificités du poste / Contraintes : poste à temps incomplet dont les horaires doivent pouvoir s'ajuster avec ceux des autres membres du service.

PROFIL SOUHAITE

Compétences requises sur le poste : certificat de capacité d'orthophoniste

Connaissances

Langue des signes française
Développement psychomoteur de l'enfant et de l'adolescent
Psychosociologie du handicap

Savoir-faire E : expert (niveau 4) / M : maîtrise (niveau 3) / A : application (niveau 2) / N : notions (niveau 1)	Niveau de mise en œuvre			
	E (4)	M (3)	A (2)	N (1)
Analyser, évaluer une situation et élaborer un diagnostic orthophonique				
Concevoir, conduire et évaluer une séance d'orthophonie				
Établir et entretenir une relation thérapeutique dans un contexte d'intervention orthophonique				
Élaborer et mettre en œuvre un projet thérapeutique en orthophonie adapté à la situation du jeune sourd				

E - L'agent doit savoir agir dans un contexte complexe, faire preuve de créativité, trouver de nouvelles fonctions, former d'autres agents et être référent dans le domaine (niveau 4 du dictionnaire des compétences)

M - L'agent met en œuvre la compétence de manière régulière, peut corriger et améliorer le processus, conseiller les autres agents, optimiser le résultat (niveau 3 du dictionnaire des compétences)

A - L'agent doit savoir effectuer, de manière occasionnelle ou régulière, correctement les activités, sous le contrôle d'un autre agent, et savoir repérer les dysfonctionnements (niveau 2 du dictionnaire des compétences)

N - L'agent doit disposer de notions de base, de repères généraux sur l'activité ou le processus (vocabulaire de base, principales tâches, connaissance du processus, global) (niveau 1 du dictionnaire des compétences)

Savoir être Il est recommandé d'indiquer au moyen de *** les savoir-être structurants attendus

Savoir observer, rendre compte et analyser les situations éducatives

Capacité à travailler en équipe

Qualités rédactionnelles

Pédagogue

Force de proposition

Sens de la confidentialité, discrétion

Expérience professionnelle

le poste peut convenir à un premier poste dans le domaine

expérience professionnelle souhaitée dans les domaines de la surdité

FORMATION

Formations prévues dans le cadre de l'adaptation au poste de travail (T1)

1 Langue des signes française

2

3

Autres formations utiles au poste

1

2

Durée d'affectation souhaitée sur le poste :

CONTACTS

Responsable du service ORL, Nathalie MUNIER nmunier@injs-paris.fr

Tél : 01-53-73-14- 44